

**Le 20 novembre 2024**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **Droits des enfants : Pour une réelle politique globale en faveur de l'enfance !**

**Ce 20 novembre 2024 marque le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'Organisation des Nations unies. Si des évolutions positives sont recensées tant à l'échelle nationale que territoriale, les atteintes aux droits des enfants dans les discours et dans les actions demeurent préoccupantes en France. L'Uniopss appelle de ses vœux une politique globale en faveur de l'enfance.**

L'enfance a été qualifiée de « priorité du quinquennat » au début de l'été 2022. Depuis, les remaniements successifs ont toujours conduit à la nomination d'un secrétaire d'État ou d'un ministre délégué dédié aux enfants et aux familles. Il n'en demeure pas moins que l'enfance fait toujours l'objet d'ambitions partielles et d'actions décousues. Pourtant, les enjeux ne sont pas moindres : accès à la scolarité et aux soins, lutte contre la pauvreté, lutte contre les violences multiples faites aux enfants, accompagnements des enfants et des jeunes protégés...

Sur l'ensemble de ces sujets, des lois, des stratégies ou des plans nationaux existent, mais parfois sans pilotage et sans moyens suffisants. Trop d'enfants et de jeunes sont aujourd'hui en attente, qu'il s'agisse d'une place d'accueil du jeune enfant, d'un accompagnement au titre de la protection de l'enfance, d'un accompagnement médico-social ou encore d'un logement. Trop d'associations qui les accompagnent sont sous-dotées, trop de professionnels sont épuisés.

Le Premier ministre a récemment annoncé vouloir refondre la politique de l'enfance. L'Uniopss appelle à repenser cette politique à l'aune des principes inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, et en pleine concertation avec les enfants, leurs parents, et les associations qui les accueillent au quotidien. Il apparaît également essentiel que cette politique de l'enfance prenne pleinement en compte l'enfance en danger, mais ne se réduise pas à cette question.

En cette journée de promotion des droits de l'enfant, l'Uniopss tient à rappeler fermement que ces droits sont les mêmes pour tous. Chaque enfant doit ainsi disposer, de manière effective, des mêmes droits, qu'il soit en situation de handicap, en situation de précarité, réside en France métropolitaine ou en Outre-Mer, ou qu'il n'ait pas la nationalité française. La refonte de la politique de l'enfance souhaitée par le Premier ministre ne doit en aucun cas céder aux sirènes de la fragmentation des publics et conforter des segmentations discriminatoires.

## Contact presse

Valérie Mercadal

01 53 36 35 06

[vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)



### Qui sommes-nous ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.